

9 janvier 2014, Paris

Communiqué conjoint des ministres des Affaires étrangères et de la Défense de la République française et du Japon

M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères de la République française, M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense de la République française, M. Fumio Kishida, ministre des Affaires étrangères du Japon, et M. Itsunori Onodera, ministre de la Défense du Japon, (ci-après désignés « les quatre ministres ») se sont réunis le 9 janvier 2014 à Paris. La 4^{ème} session du dialogue stratégique franco-japonais entre les ministres des Affaires étrangères et la rencontre entre les ministres de la Défense se sont également tenues le même jour, préalablement à cette réunion.

Cette réunion des quatre ministres faisait suite à la visite d'Etat au Japon effectuée par M. François Hollande, Président de la République française, en juin 2013, et à ses entretiens avec M. Shinzo Abe, Premier ministre du Japon. A cette occasion, M. Hollande et M. Abe ont convenu de la tenue de cette réunion, comme indiqué dans le « Communiqué conjoint entre la France et le Japon » et son document annexe, la « Feuille de route pour la coopération franco-japonaise ».

Convergence de vues

1. Les quatre ministres ont réaffirmé que la France et le Japon partagent les mêmes valeurs concernant la liberté, la démocratie, les droits de l'Homme et le respect de l'Etat de droit. Ils ont rappelé l'attachement des deux pays au respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, notamment le règlement pacifique des différends et le principe de l'interdiction du recours à la force soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. La France et le Japon se reconnaissent mutuellement comme des partenaires privilégiés au sein des organisations internationales et comme des acteurs déterminants dans leur région respective et au sein de la communauté internationale. Les quatre ministres ont évoqué les évolutions des équilibres mondiaux. Ils ont manifesté leur volonté de promouvoir la coopération entre les deux pays dans le domaine de la sécurité afin d'améliorer la paix et la stabilité internationale.

2. Les ministres japonais ont souligné que le Japon, « contributeur proactif à la paix », prenant appui sur sa coopération internationale, est résolu à œuvrer encore plus activement en faveur de la paix et de la stabilité régionale et mondiale. Dans ce contexte, les ministres japonais ont évoqué les travaux engagés par leur gouvernement : rôle du Conseil de sécurité national instauré le 4 décembre 2013, adoption de la stratégie de sécurité nationale et des Lignes directrices du programme de défense le 17 décembre 2013, réflexion sur les fondements juridiques relatifs aux questions de sécurité, dont le droit de légitime défense collective. Les deux ministres français ont salué la détermination du Japon à contribuer à la paix et à la stabilité internationale, qui va permettre d'élargir le champ de la coopération sécuritaire entre le Japon et la France.

3. Les quatre Ministres ont réaffirmé leur ferme attachement au désarmement et la non-prolifération nucléaires et leur volonté de contribuer à une mise en œuvre équilibrée et efficace des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ils ont souligné leur détermination à poursuivre leurs efforts pour régler les crises de prolifération. Les quatre ministres ont salué l'importance de la contribution spécifique de la France en tant qu'Etat doté ainsi que celle du Japon aux efforts de désarmement nucléaire.

4. Les quatre ministres ont constaté que la sécurité en Europe et la sécurité en Asie étaient étroitement imbriquées et ont rappelé leur attachement à la paix et la sécurité en Asie. Ils ont rappelé l'importance d'apaiser les tensions qui se font jour dans la région, en particulier en mer de Chine orientale, et l'importance de la résolution pacifique des différends par le biais du dialogue et de la concertation, en conformité avec le droit international. S'agissant de l'Asie du Sud-est, les quatre ministres ont réaffirmé leur soutien au processus d'intégration de l'ASEAN, comme l'un des facteurs clés pour la sécurité, la stabilité et la prospérité de la région. Ils ont rappelé leur attachement à l'exercice de la liberté de navigation et de survol dans les espaces où celle-ci est prévue conformément au droit international. Ils ont réitéré leur solidarité à l'égard de la République des Philippines, durement touchée en 2013 par le typhon Haiyan, et se sont accordés sur l'importance de l'aide internationale en cas de catastrophes naturelles d'envergure.

5. Les quatre ministres ont rappelé leur attachement à la préservation de la paix et de la stabilité de la péninsule coréenne. Ils se sont déclarés gravement préoccupés par les programmes nucléaire et de missiles balistiques nord-coréens, y compris l'enrichissement d'uranium. Condamnant les tirs de missiles et les essais nucléaires comme constituant une violation ouverte de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, ils ont exhorté la Corée du Nord à respecter ses obligations internationales en se fondant sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et son engagement en vertu de la Déclaration Conjointe des Pourparlers à Six de 2005, et à renoncer à l'ensemble de ses programmes nucléaire et de missiles balistiques, de manière complète, vérifiable et irréversible. Par ailleurs, ils ont exigé que la Corée du Nord apporte au plus vite une réponse aux préoccupations humanitaires de la communauté internationale, parmi lesquels les enlèvements de ressortissants étrangers. Les ministres soutiennent pleinement les travaux de la Commission d'enquête des Nations Unies sur les Droits de l'Homme (COI) en Corée du Nord, mise en place en mars 2013.

6. Les quatre Ministres ont évoqué la situation en Afghanistan et ont souligné l'importance des prochaines élections présidentielles en avril 2014. Ils ont rappelé leur attachement à un processus électoral crédible, inclusif et transparent. Ils ont également rappelé l'importance de l'implication des pays de la région en vue d'améliorer la stabilité et la coopération régionales. Dans la perspective de la prochaine Conférence ministérielle qui se réunira fin 2014, les quatre Ministres ont réaffirmé leur soutien au développement de l'Afghanistan et réitéré l'importance du cadre d'engagements mutuels (TMAF) élaboré à Tokyo lors de la Conférence sur le Développement de l'Afghanistan de juillet 2012.

7. Partageant le constat que le programme nucléaire iranien reste l'un des sujets de préoccupation majeurs, les quatre ministres se sont réjouis de l'accord conclu le 24 novembre 2013 entre l'Iran et le groupe des E 3+3, qui représente un premier pas en avant en vue de parvenir à un règlement global mettant un terme aux activités nucléaires iraniennes les plus sensibles. La France et le Japon soutiennent la négociation d'un accord diplomatique à long terme qui garantisse que le programme nucléaire iranien a et aura des fins exclusivement pacifiques. Les deux pays réaffirment leur soutien à la double approche qui a permis de conclure l'Accord intérimaire de Genève.

8. Les quatre ministres ont évoqué la situation en Syrie et les violences intolérables que le peuple syrien continue de subir, lesquelles suscitent la plus vive inquiétude. Ils ont également partagé leurs préoccupations devant la situation humanitaire catastrophique. Ils se sont félicités de l'annonce faite par le Secrétaire général des Nations Unies de la tenue de la Conférence de Genève II à partir du 22 janvier et réaffirmé leur entier soutien à la Coalition nationale syrienne qui devrait jouer un rôle central dans la délégitimation de l'opposition. Ils ont réaffirmé leur détermination à œuvrer à une transition politique sur la base de la mise en œuvre intégrale du Communiqué de Genève publié le 30 juin 2012.

9. Les quatre ministres se sont accordés sur le fait que l'assistance internationale à la paix et à la sécurité en Afrique est un enjeu commun à la France et au Japon, et ont condamné avec la plus grande fermeté les actes de terrorisme ignobles qui ont récemment eu lieu en Afrique, parmi lesquels les attaques du centre commercial de Westgate à Nairobi au Kenya et d'In-Amenas en Algérie. Ces actes de terrorisme prouvent sans ambiguïté que l'instabilité régionale représente aussi une menace potentielle affectant directement les intérêts de la France et du Japon. Les quatre ministres ont exprimé leur soutien à l'action de la France et de la communauté internationale, y compris du Japon, au Mali, qui a permis le retour à l'ordre constitutionnel et la réduction significative de la menace terroriste. En outre, les quatre ministres ont exprimé leurs fortes préoccupations face à la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire au Sud-Soudan, et demandé à toutes les parties concernées d'engager au plus vite un dialogue afin de mettre un terme aux violences. Ils apportent leur soutien à la médiation initiée par l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD) en étroite coordination avec l'Union Africaine et les Nations Unies. Ils ont partagé la même préoccupation sur la situation en Centrafrique. Ils ont exprimé leur souci d'une prise en compte adéquate de la crise par la communauté internationale, à la suite de l'adoption de la résolution 2127 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ils se sont engagés à soutenir les efforts des pays africains visant à maintenir la paix et la sécurité sur le continent, notamment en appuyant les centres de formation au maintien de la paix. Les deux pays sont convenus d'unir leurs forces pour accroître le soutien international aux opérations africaines de maintien de la paix dans le cadre des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Ils ont réaffirmé leur volonté de renforcer leur coopération bilatérale et de développer les échanges d'informations se rapportant à la sécurité de leurs nationaux, notamment en

cas de situation de crise provoquée par un attentat terroriste.

10. (1) Les quatre Ministres ont souligné l'importance de garantir la liberté, l'ouverture, l'usage à des fins pacifiques et la sécurité des mers, et ont réaffirmé en particulier l'importance de maintenir la liberté de la haute mer conformément au droit international, y compris la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer. Ils sont convenus de renforcer leur coopération dans le domaine de la sécurité maritime et de la lutte contre la piraterie.

(2) Les quatre ministres se sont accordés sur l'importance de la liberté de survol de la haute mer et de la zone économique exclusive, et la sécurité de l'aviation civile, dans le respect du droit international.

(3) Les quatre ministres ont convenu qu'il était dans l'intérêt de la communauté internationale de bâtir un cyberspace sûr et fiable, dans le respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, et ils ont décidé de poursuivre le dialogue bilatéral sur ces questions.

(4) Les quatre ministres ont réaffirmé l'importance de la liberté d'accès à l'espace pour les utilisations pacifiques, ainsi que la nécessité de préserver la sécurité et l'intégrité des objets spatiaux en orbite. Ils se félicitent de la coopération fructueuse de longue date entre les institutions et les industries dans le domaine de l'espace entre les deux pays. Les quatre ministres ont souligné l'importance de renforcer la coopération dans ce domaine entre le Japon et la France aussi bien dans les efforts bilatéraux que dans les efforts internationaux y compris la discussion en cours qui vise à développer « le Code de conduite international sur les activités spatiales » afin d'améliorer la sûreté, la sécurité et la durabilité de l'espace.

Actions concrètes à poursuivre

11. La France et le Japon ont mis en place une enceinte de dialogue portant sur la coopération dans le domaine des équipements de défense et sur le dispositif de contrôle des exportations. Cette enceinte est composée de deux comités, qui mettent l'accent d'une part sur la coopération en matière d'équipements de défense et d'autre part sur le dispositif de contrôle des exportations (y compris des transferts de technologie).

(1) Au sein du comité sur la coopération en matière d'équipements de défense, la France et le Japon soutiendront le développement d'une coopération en matière d'équipements et de technologies grâce à un partage d'informations sur leurs politiques d'acquisition ainsi que sur les domaines scientifiques et technologiques pour la défense auxquels les deux pays s'intéressent et à la promotion d'une coopération industrielle y compris par le développement ou la production en commun d'équipements de défense.

(2) Dans le cadre du comité sur les mécanismes de contrôle des exportations, la France et le Japon partageront leur analyse de l'environnement de sécurité de chaque pays, et y seront attentifs. Ils développeront leur échange d'informations sur les procédures et mécanismes de contrôle des exportations pour les matériels militaires et les biens à double usage, et examineront les possibilités de coopération multilatérale, y compris dans les régimes compétents en matière de contrôle des exportations.

12. En outre, la France et le Japon examineront des projets concrets dans le domaine de la recherche, du développement et de la production en commun d'équipements de défense, et travailleront en vue d'un accord intergouvernemental pertinent lié aux projets ainsi identifiés.

13. Afin de garantir la stabilité régionale et internationale, conformément à ce qui a été évoqué au cours de la 4^{ème} session du dialogue stratégique franco-japonais entre les ministres des Affaires étrangères, et lors de la rencontre entre les ministres de la Défense, les quatre ministres ont réaffirmé l'importance de coopérer dans les domaines suivants :

(1) Renforcement de la coopération en matière de sûreté maritime et de lutte contre la piraterie en Afrique, en particulier au large de la Somalie et dans le golfe d'Aden, avec une coordination accrue entre les forces des deux pays à Djibouti.

(2) Envoi régulier d'observateurs par les Forces d'autodéfense japonaises pour assister aux formations à l'aide humanitaire ou à l'aide en cas de catastrophe dispensées par les unités de l'armée française stationnées dans le Pacifique Sud.

- (3) Coopération renforcée en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix en particulier en Afrique, notamment en soutenant les activités de formation au maintien de la paix.
- (4) Echange d'informations et concertation en ce qui concerne la sécurité des ressortissants à travers les représentations diplomatiques respectives à l'étranger.
- (5) Coopération dans le domaine de l'aide au renforcement des capacités en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique Sud.

14. Forts du succès de la réunion de ce jour, les quatre ministres ont décidé d'organiser la prochaine session de ce dialogue au Japon en 2015.